

Secteur d'information sur les sols (SIS) Transbordeur SNCF

Description de l'établissement

Nom : Transbordeur SNCF
Adresse(s) : Rue Camille Steib AUDINCOURT
Commune(s) : AUDINCOURT (25031)
Activités : Non renseignée
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 06/05/2026

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP42663260101
Ancien identifiant SIS : Non renseigné
Commune(s) : AUDINCOURT (25031)
Description¹ : L'établissement transbordeur a exploité des activités de plateforme ferroviaire et de stockage de 1924 à 1973.

POLLUTIONS RÉSIDUELLES

Les résultats d'analyses sur les sols bruts du diagnostic 2014 mentionné ci-après mettent en évidence les points suivants (voir annexe 1) :

- la présence de composés métalliques à des concentrations supérieures aux valeurs de bruit de fond sur chacun des sondages à l'exception des sondages S9, S10 et S14 ;
- la présence d'un impact en hydrocarbures totaux (1 600 mg/kg MS) et HAP (220 mg/kg MS) au droit du sondage S15 (0-1 m), avec des concentrations supérieures aux valeurs de référence des Installations Stockage des Déchets Inertes (ISDI) ;
- la détection de composés hydrocarbures (HCT) sur 19 des 21 sondages avec des concentrations proches des valeurs de référence de l'ISDI sur les sondages S7, S8, S11, S12 et S13 ;
- la présence de traces en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) sur la plupart des sondages effectués, avec un pic en naphthalène au droit du sondage S11 (13,9 mg/kg MS) ;
- la présence d'hydrocarbures aromatiques (BTEX y compris benzène) sur un peu moins de la moitié des échantillons analysés ;
- l'absence de composés organo-halogénés volatils (COHV) sur les deux échantillons analysés.

Les observations de terrain semblent montrer qu'en plus des activités de stockage de charbon et voies ferrées, le site a également été le siège de dépôts de déchets de fonderie (laitier) et déchets divers (briques, béton, bois, verre, enrobés, ...). Les sondages effectués montrent la présence de remblais de type crassier sur 2 m de profondeur voire peut être plus à

certains endroits (sondages S1 à S8 et S13 à S15).

Les impacts pour les composés recherchés sont relevés au droit de l'horizon de remblais de type « crassier » présent sur la majorité des sondages, composé de divers résidus de fonderie, débris végétaux, béton, scories, etc... ;

L'impact relevé au droit du sondage S15 est lié à la présence de morceaux d'enrobé et de goudrons observés lors de la réalisation de ce sondage.

COMPATIBILITÉ AVEC L'USAGE

Le diagnostic environnemental de 2014 et Burgeap ne conclut pas à la compatibilité des sols avec un quelconque usage sans mise en place de mesures de gestion (voir Annexe 2 - cartographie de la compatibilité des sols).

Dans le cadre d'un éventuel projet d'aménagement de la ville d'Audincourt pour la mise en place de jardins potagers, parc urbain ou vergers, il est nécessaire de mettre en œuvre les mesures de gestion suivantes afin de rendre l'état des sols compatible avec ce type d'usage :

- réaliser une purge des terrains présents au droit du sondage S15, après délimitation spatiale de ce spot de pollution. Les recommandations ministérielles prévoient de retirer toute source de pollution accessible lors de l'aménagement d'un site. Les terrains issus de ce sondage nécessiteront une évacuation en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) ou Biocentre ;

- réaliser une Etude Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS) pour définir les risques engendrés aux futurs utilisateurs du site. La présence de teneurs non négligeables en arsenic, en composés organiques volatils (hydrocarbures légers, naphthalène, benzène) est de nature à remettre en cause la compatibilité sanitaire des terrains avec les projets envisagés que ce soit verger/potager comme en parc urbain. Afin de ne pas majorer les risques sanitaires, en ne se basant uniquement sur les concentrations de sols, la réalisation de piézaires accompagné de prélèvements de gaz du sol est préconisée.

Source : rapport RSSPCE04346-01 : « Diagnostic environnemental du milieu souterrain » Burgeap du 05/12/2014

CONCLUSION

Dans le cas où les mesures de gestion prévues dans le cadre du projet d'aménagement de la ville d'Audincourt seraient mises en œuvre, l'état des sols serait rendu compatible avec un usage jardins potagers, parc urbain ou vergers. La mise à jour du présent SIS pourra alors être demandée à sis.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr. Pour que cette demande puisse être étudiée, il conviendra qu'elle soit justifiée par la transmission du dossier de récolement des travaux, qui précisera comprendra les mesures de gestion mise en œuvre, les pollutions résiduelles laissées en place et l'Analyse des Risques Résiduelles post-travaux.

PRINCIPALE RÉGLEMENTATION APPLICABLE AUX SIS

L'article L. 125-7 du code de l'environnement prévoit que lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État. L'acte de vente ou de location

atteste de l'accomplissement de cette formalité.

En application des articles L. 556-2 et R. 556-2 du code de l'environnement et R. 43116 et R. 442-8-1 du code de l'urbanisme, sur un terrain répertorié en secteur d'information sur les sols, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager une attestation garantissant la réalisation d'une étude de sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. La présence de cette attestation (ATTES-ALUR) dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager est vérifiée par le service urbanisme de la collectivité compétente.

Cette étude de sols comprend un diagnostic et un plan de gestion en découlant. Le plan de gestion définit les mesures de gestion permettant d'assurer la compatibilité entre l'état du site et l'usage futur souhaité au regard de l'efficacité des techniques de réhabilitation ainsi que du bilan des coûts et des avantages de la réhabilitation au regard des usages considérés.

Dans le cas où un projet de construction ou d'aménagement serait mené à bien sur le site, le porteur de projet ou la collectivité compétente en matière d'urbanisme peuvent transmettre à la DREAL, avec pour objet « mise à jour du SIS n° [référence du SIS] » : le rapport de récolement des travaux réalisés, précisant les mesures prises pour gérer la pollution et les pollutions résiduelles constatées. Ces éléments permettront de procéder à la révision du présent secteur d'information sur les sols.

Documents associés² : Plan de situation du site

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 20/04/2026

Enjeux et environnement : L'étude de vulnérabilité a mis en évidence les éléments suivants :

Commune(s) :

- la première nappe rencontrée au droit du site dans les alluvions du Doubs, du fait de sa faible profondeur (3 mètres) et de l'absence de couche imperméable la surmontant, est considérée comme vulnérable face à une éventuelle pollution du fait d'une activité polluante provenant du site ; les eaux souterraines au droit du site peuvent être qualifiées de peu sensibles du fait de l'absence de captages d'alimentation en eau potable, captages industriels et/ou agricoles au droit du secteur de l'étude ;
- l'absence de zones naturelles sensibles ;
- les sites BASIAS ne peuvent avoir une influence sur la qualité des sols, des eaux au droit du site étudié. Aucun site BASOL n'a été identifié dans un rayon de 500 m autour du site d'étude.

Contexte géologique :

- terre végétale et/ou remblais (de type crassier), présents de la surface à 2 m de profondeur,
- alluvions récentes, jusqu'à environ 3 m,
- calcaire jusqu'à 23 m

Il existe une nappe dans les alluvions composé de sables et graviers ; son niveau se situe à environ 3 m de profondeur. Elle n'est pas exploitée dans les environs du site.

Les usages proches du site sont les suivants :

- au Nord, au Sud et à l'Ouest : une zone d'habitations individuelles anciennes. Une partie de ces logements présente des jardins potagers ainsi que des piscines (présence potentielle de points de pompage d'

eau souterraine) ;

- à l'Est : une piste cyclable et un ferrailleur puis, plus au Nord/Nord-Est, une ancienne voie de chemin de fer.

Le cours d'eau le plus proche du site est le Doubs, à 400 m au Sud, qui s'écoule du Sud vers le Nord puis vers l'Ouest en direction de Montbéliard. Aucune activité de baignade n'a été identifiée. Il est à noter la présence de points de pêche sur le Doubs.

AUDINCOURT (25031)

Description³ :

Activités du site : Il s'agit d'une friche de 23 776 m² appartenant à la ville d'Audincourt qui a servi de plateforme ferroviaire avec parc de stockage de charbon et de fer ainsi que de maraîchage.

Régime du site : Non classé ICPE

Projet : réhabilitation du terrain pour un projet de création d'un espace vert pour une utilisation en parc urbain, en verger ou en jardin potager.

Chronologie historique du site et principales conclusions :

De 1924 à 1973 : plateforme ferroviaire avec parc de stockage (charbon, laitier de fonderie et déchets divers : briques, béton, bois, verre, enrobés, ...) et maraîchage ;

A partir de 1973 : site à l'état de friche

15/11/2014 : Etude historique du site par le bureau d'étude Burgeap

05/12/2014 : Diagnostic environnemental du milieu souterrain par le bureau d'étude Burgeap (Rapport RSSPCE04346-01) dans le cadre du projet de réhabilitation du terrain.

Conclusions et suites de l'instruction SSP :

Au regard des pollutions des sols portées à la connaissance des services de l'État dans le cadre de ce projet, un classement en SIS des terrains a été proposé (articles L. 125-6 et L. 556-2 du code de l'environnement).

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

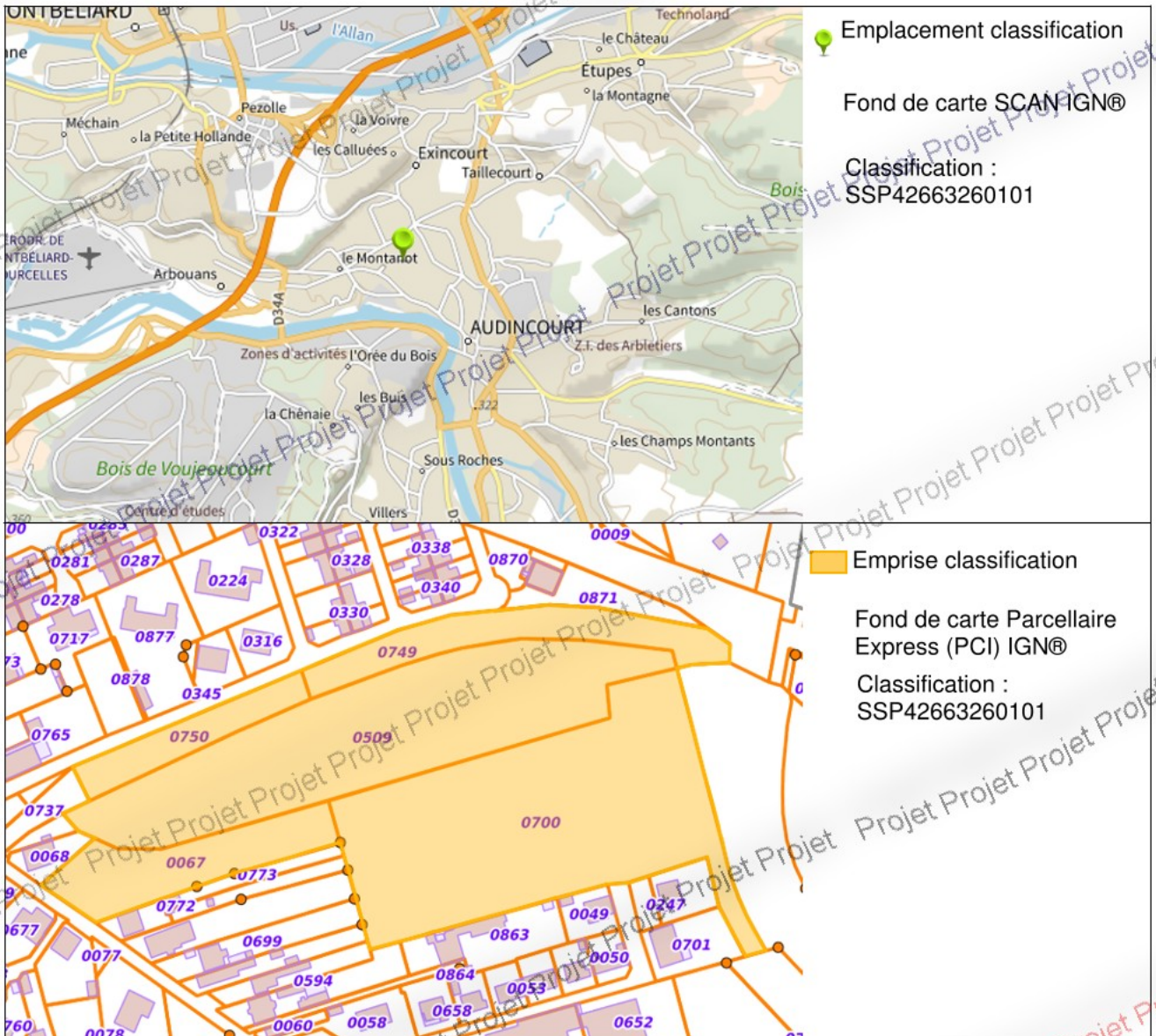
Geolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
AUDINCOURT		AE	67	
AUDINCOURT		AE	509	
AUDINCOURT		AE	700	
AUDINCOURT		AE	749	

AUDINCOURT		AE	750	
------------	--	----	-----	--

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
 RGF93 / Lambert-93 Long. : 988392.4437316547, Lat. : 6716879.82709103
 (EPSG:2154) :

Superficie estimée : 23459 m²

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

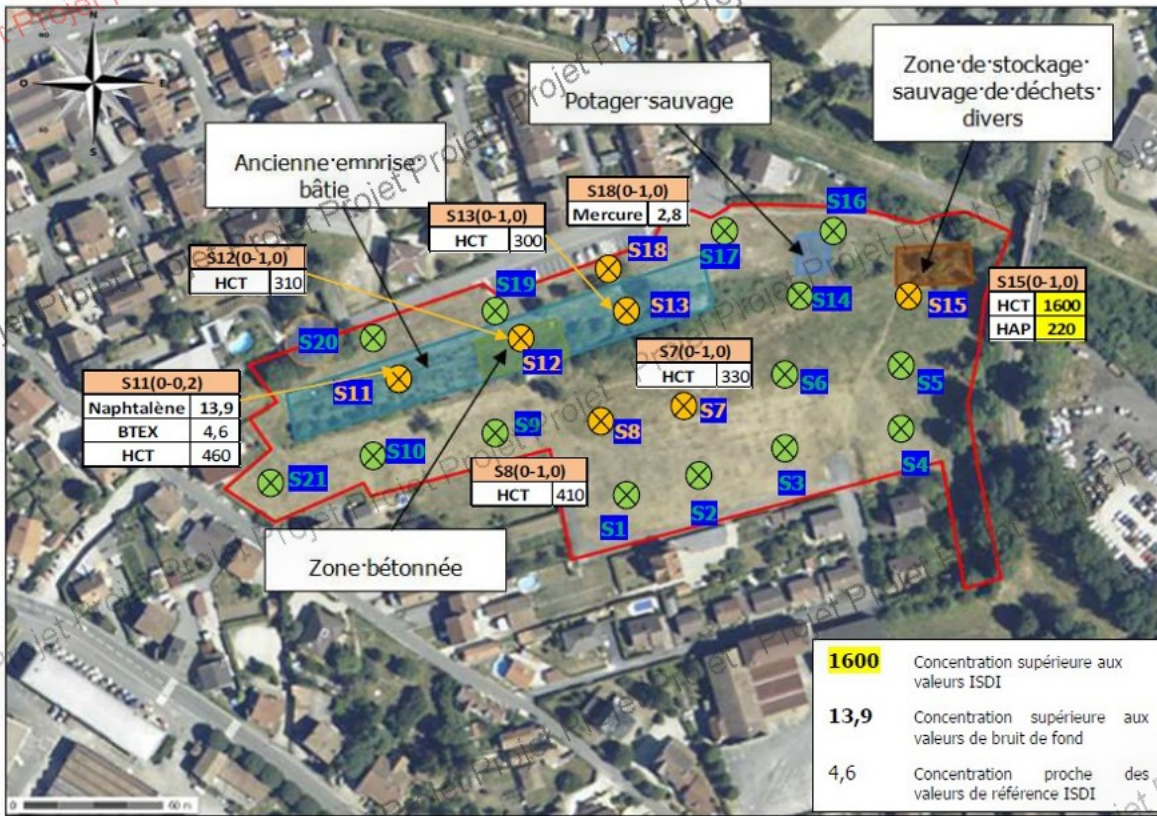


FIGURE 7 : CARTOGRAPHIE DES PRINCIPAUX IMPACTS EN COMPOSÉS VOLATILS RELEVÉS DANS LES SOLS (SOURCE: GÉOPORTAIL)

Annexe 1 : représentation des pollutions (sauf métaux) sur le site

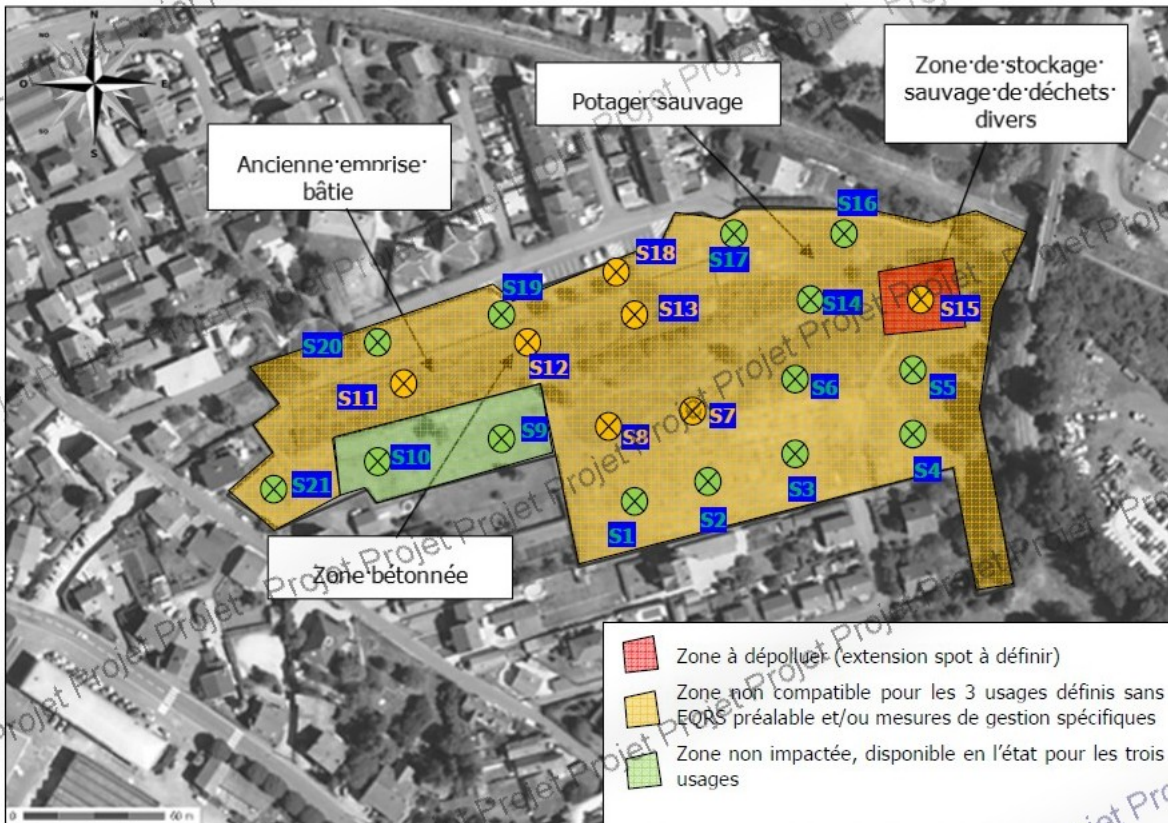


FIGURE 9 : CARTOGRAPHIE DE LA COMPATIBILITÉ DU SITE AVEC LES USAGES PROJÉTÉS

Annexe 2 : cartographie de la compatibilité des sols